



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 9 juin 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h05.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 2.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Christophe LIME

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2016/003234

Rapport n°4.1 - Programme d'animations éco-citoyennes 2016 - Demande de subvention de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté

**Programme d'animations éco-citoyennes 2016 -
Demande de subvention de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté**

Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président
Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant prévu au BP 2016 : 10 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 600 €

Résumé :

Le programme d'activités éco-citoyennes proposé par la Maison de l'Environnement de Franche-Comté vise à sensibiliser le grand public à diverses problématiques environnementales dans le but d'un changement de comportements.

Le projet présenté répondant aux critères fixés par le Grand Besançon, dans le cadre de son règlement du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », il est proposé d'attribuer à la Maison de l'Environnement de Franche-Comté une subvention de 600 € pour la réalisation de son programme d'animations 2016.

I. Présentation des activités éco-citoyennes de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté

A/ La Maison de l'Environnement de Franche-Comté

La Maison de l'Environnement de Franche-Comté regroupe 13 associations œuvrant dans un but commun : la préservation et la protection de l'environnement.

Ce rapprochement géographique concrétise la volonté d'un travail en commun d'informer, de sensibiliser le public et de conseiller les pouvoirs publics dans les domaines propres aux associations membres.

Les associations hébergées par la Maison de l'Environnement sont réparties autour de 3 plateaux :

- protection du patrimoine naturel :
 - Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés,
 - Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté,
 - Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté,
 - Pôle-relais tourbières,
 - Plan national d'actions chiroptères,
 - Plateau du patrimoine naturel de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté,
 - Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté,
- éducation à l'environnement :
 - Plateforme franc-comtoise d'éducation à l'environnement pour un développement durable,
 - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement,
- participation au débat public :
 - AJENA - Energie et Environnement de Franche-Comté,
 - Collectif Saône et Doubs Vivants / Sundgau Vivant,
 - France Nature Environnement - Franche-Comté,
 - France Nature Environnement - Doubs.

B/ Les animations éco-citoyennes

Les activités proposées sont déclinées en :

- ateliers éco-citoyens : 12 ateliers sont réalisés chaque mois. Ils permettent au grand public de bénéficier d'informations pratiques pour participer à la préservation de l'environnement,
- les « mercredis des enfants » : à destination du jeune public.

Les activités sont encadrées, en fonction des thèmes abordés, par l'un des membres de la Maison de l'Environnement. Elles se déroulent dans les locaux de la Maison de l'Environnement et dans ceux du Jardin botanique, partenaire de l'opération.

En 2016, les thèmes suivants sont retenus pour les animations :

- ateliers éco-citoyens :
 - Contre les toxiques - fabriquons nos produits ménagers écologiques,
 - L'huile de palme, une catastrophe écologique et sanitaire,
 - Les ondes magnétiques, danger pour la santé,
 - Fabriquons nos cosmétiques maison,
 - Cuiseur solaire parabolique en récup, mettez du soleil dans votre assiette,
 - Street art, couleurs nature,
 - Découvrir et accueillir les papillons dans son jardin,
 - Un gîte pour le hérisson,
 - Aménager une mare chez soi,
 - Pour préparer sa santé en hiver au naturel,
 - Bien préparer son sol pour l'hiver,
 - Oiseaux des mangeoires,
- mercredis des enfants :
 - A la découverte des habitants des tourbières de Franche-Comté,
 - La vie dans ma ville en hiver,
 - Et si on jardinait ?,
 - Mais où est passée la nature ?,
 - La nature jusqu'au bout des doigts,
 - Musiciens en herbe,
 - A la recherche des papillons,
 - Hérissons et Cie, les mammifères du jardin,
 - Vie en eau douce,
 - Des attrape-rêves naturels plein les yeux !

C/ Plan prévisionnel de financement de l'opération

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
Communication	3 428	Autofinancement	3 000
Prestations associations	4 704	Bénévolat valorisé	2 400
Fournitures	1 900	Autres subventions	
Salaires et charges	16 788	Région	18 070
Frais déplacements	400	DREAL	1 600
		Aide à l'emploi CAE	890
		Aide à l'emploi Embauche PME	260
		Grand Besançon*	1 000
TOTAL DEPENSES	27 220	TOTAL RECETTES	27 220

*Pour la réalisation de son programme d'animations 2016, la Maison de l'Environnement de Franche-Comté sollicite une aide financière de 1 000 € auprès du Grand Besançon.

II. Proposition

Le projet présenté par la Maison de l'Environnement de Franche-Comté répond aux critères d'éligibilité arrêtés dans le fonds « Actions de sensibilisation au développement durable ».

Conformément aux dispositions du règlement, le calcul de la subvention, basé sur le reste à charge des dépenses, est défini dans les termes suivants :

Subvention CAGB			
Dépenses totales	Assiette éligible (reste à charge)	Taux appliqué	Total
27 220 € HT	3 000 €	20 %	600 €
TOTAL Subvention CAGB			600 €

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner la Maison de l'Environnement de Franche-Comté et de lui attribuer une subvention de 600 €.

Conformément à l'article 5 du règlement du fonds, ce montant constitue un plafond et sera ajusté au vu de l'état récapitulatif des dépenses effectuées et des subventions perçues.

Mme. F. PRESSE et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme d'animations éco-citoyennes engagé avec la Maison de l'Environnement pour 2016,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 € à la Maison de l'Environnement de Franche-Comté pour la réalisation de ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 JUIN 2016



Contrôle de légalité